### VILLE DE ROYAN



**URBANISME** 

#### DECISION

#### CONCERNANT

### L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

STU Nº 09.150

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2008.

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 6 Février 1987 et 9 Juin 1987 instituant, en application de l'article L 211.1 du Code de l'urbanisme, le Droit de Préemption Urbain, sur la Commune de ROYAN,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2009, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le  $1^{\rm er}$  avril 2009 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG nº09.0283 en date du 1<sup>er</sup> avril 2009 rendu exécutoire le 2 avril 2009, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Sur proposition de la Commission chargée de l'examen des demandes de permis de construire,

## DECIDE :

- de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles figurant dans la liste annexée à la présente.

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 20 mai 2009 FAIT A ROYAN, le 18 mai 2009 Pour le Député-Maire, Le Premier Adjoint, Henri LE GUEUT

## Commune de ROYAN 17 306

# REGISTRE DE

N°Dossier Date dépôt	Nom et Adresse du demandeur Références cadastrales / POS	Propriétaire	Adresse du terrain Acquéreur	Si t Si ha
DIA 017306 0900121 12/05/2009	Maître CASTINCAUD CATHERINE NOTAIRE 9 RUE DU PORT 17120 MORTAGNE SUR GIRONDE AX 0212	MR MME DUPA PATRICK 10 BOULEVARD FRANCK LAMY 17200 ROYAN	10 Boulevard FRANCK LAMY  Monsieur PIEL 15 Rue DES MORLONS 17200 SAINT SULPICE DE ROYAN	5
DIA 017306 0900120 07/05/2009	Maître PLANTIVE ALAIN NOTAIRE 1 BOULEVARD DE CORDOUAN 17200 ROYAN AH 0676, AH 0677,AH 0678, AH 0680,AH 0681	SARL CO-RE-HA 41 RUE DU BREUIL 17320 MARENNES	3-5 RUE NOTRE DAME  Monsieur RAYNAUD JEAN-FRANCOIS PUY DES VIGNES 24 SAINT MARTIN DE RIBERAC	8
DIA 017306 0900119 12/05/2009	Maître LESTRILLE PHILIPPE NOTAIRE BP 19 17750 ETAULES AH 0674	MONSIEUR LORIVAL SEBASTIEN 5 RUE DU PRINTEMPS 17200 ROYAN	5 Rue DU PRINTEMPS  Monsieur HOARE 3 Avenue DE LA GARE 17150 MIRAMBEAU	7
DIA 017306 0900118 12/05/2009	Maître RAGEY ALAIN NOTAIRE 4 AVENUE DE PONTAILLAC 17200 ROYAN AV 0623	MONSIEUR GUILLEMONT FRANCIS 43 RUE EUGENE FROMENTIN 17200 ROYAN	9 Rue ROGER MOIROUX  Madame LEOBET CHRISTIANE LA GROSSE PIERRE PUYPOT 87110 LE VIGEN	2
DIA 017306 0900117 12/05/2009	Maître RAGEY ALAIN NOTAIRE 4 AVENUE DE PONTAILLAC 17204 ROYAN AM 0024	MONSIEUR LEBEC JACQUES 36 RUE DU GOLF DE BARBAREU 17750 ETAULES	81 Boulevard FRANCK LAMY  MR MME COULAUD MICHEL 71 Avenue DE LA GRANDE CONCHE 17200 ROYAN	5
DIA 017306 0900116 07/05/2009	Maître PLANTIVE ALAIN NOTAIRE 1 BOULEVARD DE CORDOUAN 17204 ROYAN AD 0828	MR MME MARTINEZ RICHARD 15 Allée DE PERPIGNA 17200 ROYAN	15 ALLEE DE PERPIGNA  Monsieur DUQUE EMILE 77 Boulevard ARISTIDE BRIAND 17200 ROYAN	2
DIA 017306 0900115 07/05/2009	Maître ROME BERNARD NOTAIRE 1 BOULEVARD DE CORDOUAN 17200 ROYAN BN 0452	MR MME COUSIN PIERRE 6 RUE DES PIVOINES 17200 ROYAN	5 IMPASSE DES MARAICHERS  Monsieur GOHARD PIERRE MADEMOISELLE GROSZEWSKA 76 Boulevard FRANCK LAMY 17200 ROYAN	4
DIA 017306 0900114 07/05/2009	Maître LAPEGUE STEPHANE NOTAIRE 4 AVENUE DE PONTAILLAC 17201 ROYAN CEDEX AE 0176	MADAME DUC MIREILLE 36 RUE PIERRE DU GUA SIEUR DE MONS 17200 ROYAN	3 RUE AUGUSTE RATEAU  MR MME BORDET 3 Rue DURAT 17240 SAINT FORT SUR GIRONDE	2

Edité le 20/05/2009

## Commune de ROYAN 17 306

# REGISTRE DE

N°Dossier	Nom et Adresse du demandeur	Propriétaire	Adresse du terrain	S
Date dépôt	Références cadastrales / POS		Acquéreur	ha
DIA 017306 0900113 07/05/2009	Maître LAPEGUE STEPHANE NOTAIRE 4 AVENUE DE PONTAILLAC 17207 ROYAN CEDEX BC 0227	Madame COURGEAU MARIE-ROSE LE LOGIS DE VAUX 17640 VAUX SUR MER	14 RUE LOUIS AUBERT  Madame BROUSSAUD MONSIEUR PICHANT 3 Allée DES CHARMES	2

Edité le 20/05/2009